

## SEANCE DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2023

Présents : M. LOFFET, Président f.f.  
Mme BONNI et ~~M. GODIN~~, Membres du Collège de Police.  
Mme BASAULA NANGI, M. BERRENDORF, ~~Mme DARRAJI~~, M. DENIS, M. EL HAJJAJI, M. FALZONE, M. FORMATIN, M. GALLASS, Mme LEVEQUE, Mme MARECHAL, Mme MONVILLE, M. NAJI, Mme OZER, ~~M. POLIS~~, M. RENARD, ~~M. SCHONBRODT~~, Mme STINI, ~~M. STOFFELS~~, ~~M. THOMAS~~, Mme TINIK et M. WYDOOGHE, Membres.  
M. BARBIER, Chef de Corps  
Mme GAROT, Secrétaire.  
 Décisions n°117 à 131

### **LA SEANCE EST OUVERTE A 20h05**

Sont excusés : Messieurs GODIN, POLIS et STOFFELS, Madame DARRAJI.

#### **117 Conseil du 28.09.2023 – Procès-verbal – Approbation**

Approuvé avec 14 voix OUI et 4 abstentions.

#### **118 Personnel – Mobilité – Phase 2023/05 – Ouverture d'emplois**

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police ;

Vu l'arrêté royal du 05 septembre 2001 déterminant l'effectif minimal du personnel opérationnel et du personnel administratif et logistique de la police locale ;

Vu l'arrêté royal du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police ;

Vu les arrêtés royaux et ministériels d'exécution subséquents ;

Vu la circulaire GPI 15 du 24 janvier 2002 sur la mise en œuvre de la mobilité au sein du service de police intégré, structuré à deux niveaux, à l'usage des autorités locales responsables des zones de police ;

Vu le cadre du personnel de la police locale de la Zone de police Vesdre ;

Vu les besoins actuels de la Zone ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

- L'ouverture des emplois suivants en phase de mobilité 2023/05
  - UN emploi d'Inspecteur principal pour le Service d'Enquête et de Recherche
- De fixer les modalités de sélection de cet emploi comme ci-après : l'organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude, au besoin éliminatoire et le passage devant une commission de sélection.

La présente délibération sera transmise à la Police fédérale DGR/DRP pour disposition, au Gouverneur de la Province de Liège, à la Ministre de l'Intérieur pour l'exercice de la tutelle spécifique générale et aux services GRH de la Zone.

### **119 Personnel – Cadre administratif – Niveau B ICT – Recrutement externe urgent – Ouverture d'emploi**

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police ;

Vu l'arrêté royal du 05 septembre 2001 déterminant l'effectif minimal du personnel opérationnel et du personnel administratif et logistique de la police locale ;

Vu l'arrêté royal du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police ;

Vu les arrêtés royaux et ministériels d'exécution subséquents ;

Vu la circulaire GPI 15 du 24 janvier 2002 sur la mise en œuvre de la mobilité au sein du service de police intégré, structuré à deux niveaux, à l'usage des autorités locales responsables des zones de police ;

Vu le cadre du personnel de la police locale de la Zone de police Vesdre ;

Considérant qu'un des deux membres du service informatique quitte notre Zone au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Considérant qu'il est indispensable de le remplacer au plus vite ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

- D'ouvrir l'emploi d'un consultant niveau B ICT dans le cadre du recrutement externe urgent ;
- De limiter les candidatures à 5 candidats ou à défaut de le publier pendant 15 jours ;

- D'ouvrir l'emploi lors de la première phase de mobilité qui suit l'engagement du lauréat de ce recrutement externe urgent.

La présente délibération sera transmise à la Police fédérale DGR/DRP pour disposition, au Gouverneur de la Province de Liège, à la Ministre de l'Intérieur pour l'exercice de la tutelle spécifique générale et aux services GRH de la Zone.

## **120 ICT – Acquisition d'ordinateurs fixes – Détermination du mode de passation**

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, notamment les article 11 et 33 ;

Vu les arrêtés royaux et ministériels d'exécution subséquents ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Considérant que la Zone de Police dispose d'un parc informatique pour l'utilisation des applications de la suite PolOffice ainsi que pour le travail sur internet ;

Considérant que ce matériel doit être performant au vu des exigences des applications et du système d'exploitation ;

Vu la nécessité de remplacer 30 ordinateurs ;

Vu l'absence de marché fédéral dédié à l'approvisionnement en ordinateurs performant et capable d'assurer les mises à jour de sécurité nécessaires;

Sur proposition du Collège ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

De lancer un marché constaté sur simple facture pour l'achat de 30 ordinateurs en contactant les firmes suivantes :

- ESI informatique de Verviers (0431.0666.713)
- Uptime ICT de Grâce-Hollogne (0500.497.234)
- Flexos de Olne (0553.465.865)

La dépense d'un montant maximum estimé à 21.000,00 € HTVA soit 25.410,00 € TVAC sera imputée à l'allocation 330/742-53 du budget extraordinaire 2023 « Achat de matériel informatique ».

Une ampliation de la présente sera transmise :

- Aux services de la logistique de la Zone pour qu'ils assurent le suivi du dossier en concertation avec les services financiers,
- À Monsieur le Gouverneur de la Province pour exercice de la tutelle administrative générale et à la Ministre de l'Intérieur.

## **121 Véhicule – Remplacement d'un moteur – Mode de Passation de marché**

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, notamment les article 11 et 33 ;

Vu les arrêtés royaux et ministériels d'exécution subséquents ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Considérant que le moteur du véhicule VW Tiguan immatriculé 1-THH-552 a subi des dégâts irréparables suite à une erreur dans le choix du carburant lors de l'approvisionnement ;

Vu la nécessité de procéder au remplacement du moteur du véhicule ;

Sur proposition du Collège ;

A l'unanimité des membres présents,

**DECIDE :**

De lancer un marché constaté sur simple facture pour le remplacement du moteur d'un VW Tiguan pour un montant approximatif de 11.500,00 € HTVA en contactant les firmes suivantes :

- Automotor Willemsens de Chaineux (0736.532.579)
- Centracar de Eupen (0464.341.077)
- Paisse Visé de Visé (0674.944.014)

La dépense d'un montant de 11.500,00 € HTVA soit 13.915,00 € TVAC sera imputée à l'allocation 330/743-52 du budget extraordinaire 2023 « Achat de véhicule ».

Une ampliation de la présente sera transmise :

- Aux services de la logistique de la Zone pour qu'ils assurent le suivi du dossier en concertation avec les services financiers,
- À Monsieur le Gouverneur de la Province pour exercice de la tutelle administrative générale et à la Ministre de l'Intérieur.

## **122 Matériel – Acquisition d’armes – Mode de passation de marché**

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, notamment les article 11 et 33 ;

Vu les arrêtés royaux et ministériels d’exécution subséquents ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l’arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Considérant que les policiers de la Zone Vesdre sont actuellement équipés d’armes de poing individuelles de la marque Smith & Wesson MP9, spécifiquement conçues pour répondre au cahier spécial des charges de la Police Fédérale ;

Considérant que ces armes ne sont plus disponibles sur le marché ;

Considérant l’inventaire de la zone a atteint un niveau critique, notamment suite à la perte de 9 armes durant les inondations ;

Sur proposition du Collège ;

A l’unanimité des membres présents,

DECIDE :

De procéder à l’ouverture d’un marché constaté sur simple facture ayant pour objet l’acquisition de 20 GLOCKS 17 Gen 5/FS/MOS 9x19 avec visée phosphore pour un montant estimé à 15.000,00 € HTVA soit 18.150,00 € TVAC.

Quatre armuriers seront approchés pour ce marché :

- Atelier des Armes à Ath (NE : 0793.856.512)
- Daniel Dekaise SA de Wavre (NE : 0445.346.596)
- Falcon Tactical Solutions de Beernem (NE : 0452.529.348)
- E.B.S.A. à Herve (NE : 0432.568.134)

Cette dépense sera imputée à l’allocation 330/744-51/04 « Achat divers matériel » du budget extraordinaire 2023.

Une ampliation de la présente sera transmise :

- Aux services de la logistique de la Zone pour qu’ils assurent le suivi du dossier en concertation avec les services financiers,
- À Monsieur le Gouverneur de la Province pour exercice de la tutelle administrative générale et à la Ministre de l’Intérieur.

**LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 20h20**

**LA SEANCE A HUIS CLOS EST REPRIS IMMEDIATEMENT.**

**123 Personnel – Pension**

**124 Personnel – Pension**

**125 Personnel – Pension**

**126 Personnel – Pension pour inaptitude physique à titre définitif d'un Inspecteur de police – Réception du procès-verbal de la Commission d'aptitude**

**127 Personnel – Démission d'un inspecteur de police**

**128 Personnel – Cadre opérationnel – Mobilité – Phase 2023/05 – Inspecteur principal enquêteur – Commission locale de sélection – Désignation des membres**

**129 Personnel – Cadre administratif et logistique – Niveau A – Classe 2 – Conseiller pour l'organisation et le développement de la Zone – Nomination**

**130 Personnel - Accident de travail – Invalidité permanente – Notification**

**131 Personnel – Accident de travail – Invalidité permanente Notification**

**LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 20h30**

La secrétaire,  
Kathleen GAROT

Le Président f.f.,  
Alexandre LOFFET